

LE COMPTE-RENDU

Les ProspectivESS CULTURE & ESS



25 AVRIL 2017

Les ProspectivESS du Labo « Culture & ESS »

Rencontre organisée par le Labo de l'ESS

le 25 avril 2017.

« **Les ProspectivESS du Labo** » est un format d'événement pensé pour dégager des pistes de réflexions et de propositions sur les sujets portés par de nouvelles formes d'économies. En 2016, les premières ProspectivESS ont été l'occasion de se demander comment conjuguer économie collaborative et ESS. En 2017, les deuxièmes ProspectivESS s'interrogent sur les liens existants et à renforcer entre la culture et l'ESS.

Notre think tank souhaite ainsi dégager des propositions qui pourront être portées auprès de décideurs et au titre de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.

La soirée s'est déroulée en deux séquences afin d'explorer les thèmes suivants :

- « **Transitions de l'économie culturelle et inscription sur les territoires** » ;
- « **La place de l'ESS dans les entreprises culturelles : modèles et statuts** ».

Chaque séquence de travail a été lancée par une tribune, présentant trois acteurs de la culture pour introduire le sujet. Par la suite, les participants ont l'occasion d'échanger et débattre lors des temps d'**ateliers participatifs** organisés sur les 7 tables rondes. Chaque atelier est composé de 6 à 7 participants aux profils diversifiés. Les ateliers durent 20 minutes, et sont suivis d'une synthèse effectuée par un animateur de table, afin de restituer l'essentiel des réflexions et propositions.



INTRODUCTION

Hugues Sibille – Président du Labo de l'ESS
Bernard LATARJET - Consultant culturel



Avec la volonté affirmée par ces ProspectivESS d'élargir le débat à des publics variés, Le Labo de l'ESS a souhaité cette soirée ouverte à tous les profils en lien avec la culture, des acteurs du champ culturel à celui de l'ESS, en passant par les médias, financeurs et acteurs publics. Le premier temps restreint le nombre de participants, pour une soirée au format de séminaire de travail, ancrée dans le présent et tournée vers l'avenir.

En guise d'introduction, Hugues Sibille se souvient :

« Je suis heureux de constater que de nouveaux visages sont présents, non habitués des événements de l'ESS. Élargir le cercle est un objectif fort de ces ProspectivESS, et c'est une réussite ce soir ».

Selon le Président du Labo,

« il est important d'étudier la place de la culture dans le combat démocratique, l'engagement démocratique. La culture ne peut être absente des sujets politiques. L'économie sociale se bat tous les jours pour la démocratie économique, mais aussi pour une démocratie culturelle. Si l'ESS a une visée émancipatrice, c'est le cas également de la culture. De nombreux sujets communs sont donc à explorer ensemble ».

C'est pourquoi la problématique des droits culturels peut et doit rencontrer l'ESS.

En second lieu, Hugues Sibille fait remarquer :

« Je suis étonné de voir qu'il y a des façons d'entreprendre communes sur lesquelles l'ESS et la culture se rejoignent – que ce soit sur des enjeux économiques, juridiques, pratiques – mais sans mettre en commun leurs problématiques. Par exemple, celle des financements publics, plus difficiles à obtenir aujourd'hui qu'hier, et peut-être plus demain qu'aujourd'hui ».

Dès lors, quelles sont les pistes de palliatifs face à cette problématique ?

Que signifie articuler un modèle économique avec un objectif d'utilité sociale et d'intérêt général ?

« Sur ces problématiques communes, la culture et l'ESS ont intérêt à travailler ensemble, à co-construire des propositions et des solutions. Il s'agit de travailler sur les financements, les fonds propres, les statuts juridiques – sont-ils satisfaisants ? ».

Aujourd'hui, un certain nombre de structures du monde de la culture relève de l'ESS : Scop (Sociétés coopératives et participatives), associations, CAE (Coopératives d'activités et d'emplois).

Cette soirée est le coup d'envoi d'une **mise sous tension productive entre le monde culturel et le monde de l'ESS**. Elle comprend une dimension importante défendue depuis toujours par le fondateur du Labo de l'ESS, Claude Alphandéry : le point de départ de la réflexion s'incarne dans les initiatives, les expériences, les expérimentations, les innovations de terrain *« pour ensuite poser des questions plus générales et nourrir des propositions, et non pas partir des concepts macro-culturels ou macro-économiques »*.

Bernard Latarjet, administrateur culturel, prend ensuite la parole.

Bernard Latarjet a été délégué général de la Cinémathèque française, puis président de la Fondation de France. Conseiller à l'Élysée sur les questions culturelles sous la présidence de François Mitterrand ; directeur pendant 10 ans de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), il a également piloté la candidature de Marseille comme Capitale européenne de la culture. Aujourd'hui Président du Monfort-Théâtre à Paris, il est par ailleurs président de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et administrateur de Radio France, dont il préside le comité d'audit.

Il est également en charge d'une étude sur la thématique « Culture & ESS », et a été un appui précieux pour le Labo dans l'organisation de cette première soirée.

Cet expert du champ culturel débute par une première remarque :

« Les entreprises du secteur occupent au sein de l'ESS une place importante, mais difficile à mesurer à la fois quantitativement et qualitativement. On considère aujourd'hui globalement et sommairement que 20% des entreprises culturelles, y compris les associations, se réfèrent formellement et officiellement à l'ESS ».

Leur part dans le total des 225 000 entreprises qui composent le champ de l'ESS, s'élève à 15 % aujourd'hui. Cela représente environ entre 30 à 35 000 entreprises du secteur culturel, selon l'[ADDES](#) (Association pour le développement de l'économie sociale) . De plus, 20% des entreprises ayant bénéficié du Dispositif local d'accompagnement (DLA)¹ ces dernières années sont des entreprises culturelles.



¹ Mis en place par l'État, la Caisse des dépôts et développé avec le soutien du Fonds social européen et des collectivités locales, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a pour objet d'accompagner et de soutenir les associations et les entreprises solidaires dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois. <http://www.franceactive.org/>

« La Loi Hamon a largement étendu la définition du champ de l'ESS qui repose davantage sur des valeurs et des pratiques, plutôt que sur des conditions juridiques et statutaires. (...) Nous allons nous efforcer, avec l'Opale (Organisation pour Projets ALternatifs d'Entreprises), ainsi que l'ADDES et les Chambres régionales de l'ESS, le ministère de la Culture et ses DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) d'actualiser cet état des lieux qui fait un peu défaut aujourd'hui ».

De nouvelles donnes - à la fois économiques et sociales et propres au secteur culturel - sont actuellement favorables à l'essor de l'ESS. Elles concernent aussi bien les entreprises du secteur public, ou majoritairement financées par des fonds publics, que les entreprises dites du tiers secteur (ESS) qui sont à cheval entre une logique d'économie par des recettes propres et de subventions, et que celles du secteur marchand.

Pour Bernard Latarjet :

« Pour les entreprises subventionnées, les scénarios envisagés sur les dix prochaines années par un certain nombre d'opérateurs, débouchent à une asphyxie promise du modèle actuel de financement. Les deux principales raisons : le coût de fonctionnement des structures subventionnées croît plus vite que les financements publics qui ont tendance à se réduire et l'offre continue à augmenter plus rapidement que les publics. En résulte une précarité croissante pour les créateurs de cette offre, pour ceux qui la produisent et la diffusent (à l'image de la crise de l'intermittence ou des compagnies indépendantes) ».

*« Pour le secteur marchand, les nouvelles technologies, les nouvelles conditions d'accès à la culture, les phénomènes de concentration rendent de plus en plus difficile la survie des entreprises qui n'entrent pas dans cette logique ». A noter : les **SMAC**, réunies récemment à l'occasion du Printemps de Bourges, ont consacré leurs travaux aux réponses apportées par l'ESS en tant qu'alternative aux modèles de financement actuels.*

L'intérêt croissant des collectivités territoriales pour l'ESS se confirme, notamment celui des Régions, qui considèrent la culture comme une filière créatrice de richesses et d'emplois. C'est dans ce champ que sont considérées les réflexions et les outils mis à la disposition des entreprises culturelles, « dans une logique de projets de plus en plus collaboratifs », fait remarquer Bernard Latarjet.



Autre exemple significatif,

« lors des 4èmes Assises nationales des DAC (Direction de l'Action Culturelle), intitulées "Culture & citoyenneté : quel défi à relever ?" qui ont eu lieu récemment , l'ESS a été au cœur du questionnement : comment construire des projets de territoires dans une logique financière nouvelle, plus coopérative ? Cette réflexion déjà menée en 2007, dans le "Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture"² auquel ont contribué des professionnels réunis au sein de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC), s'impose désormais à nous ».

Selon cet homme de culture,

« La double vocation du modèle de politique culturelle française, équilibre entre une ambition émancipatrice et créatrice, a très peu évolué depuis Malraux. Cependant, les conditions d'application du modèle ont été bouleversées, entre la globalisation sous toutes ses formes (pas seulement économique mais aussi démographique, avec le développement du multiculturalisme), la crise des institutions traditionnelles d'éducation et d'intégration – l'école, le parti, l'Église – l'individualisme de masse avec l'avènement des nouvelles technologies et l'accroissement des inégalités, les phénomènes de replis identitaires et de rejet des élites. Ces transformations sociales n'ont pas été accompagnées par des adaptations de politiques culturelles, que ces bouleversements rendaient pourtant nécessaires. Cette crise sociale conduit un nombre croissant d'opérateurs culturels à remettre en cause leur mission et l'efficacité des entreprises qui relèvent des financements publics ».

Depuis la [Déclaration de Fribourg](#) , fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts qui promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'Homme, une nouvelle approche s'impose :

« l'élargissement des vocations, des missions, de l'action culturelle à l'ensemble de la population. Elle oblige les chefs d'entreprise à cette remise en cause. **On parle beaucoup de transition écologique et peu de transition culturelle** aussi bien le secteur marchand, le tiers secteur et le secteur public, chacun dans des conditions et modalités différentes ».

Pour Bernard Latarjet, quelques-unes des caractéristiques de cette transition sont :

- **La territorialisation des projets, l'ancrage territorial des entreprises**, de leurs missions et activités,
- **La conjugaison des acteurs culturels avec les acteurs économiques, sociaux, éducatifs, universitaires**, dans une conception plus globale des stratégies de développement (« une révolution, vu l'individualisme historique du milieu »),
- **Le passage de la démocratisation à la démocratie**, avec le plus grand nombre d'acteurs,
- **Les modes de management** moins pyramidaux, plus collectifs, sinon plus coopératifs,
- **Les nouveaux modèles économiques.**

² Manifeste « Pour une autre économie de l'art et de la culture », sous la direction de Bruno Colin et Arthur Gautier, Ed. ERES, 2008. <http://bit.ly/2sD7bBA>

En dépit d'un contexte très favorable au rapprochement entre culture & ESS,

« cette transition ne semble pas provoquer un développement rapide de l'ESS et une fracture demeure. Les structures relevant de l'ESS ne semblent pas croître significativement ; les nouveaux outils mis en place par la Loi Hamon , CAE, PTCE , ont connu des applications exemplaires mais limitées en nombre. L'économie collaborative, la mutualisation, le partage des services, des moyens en gestion, en production, en communication se développent, mais le réel passage à l'économie coopérative reste rare ». De plus, Bernard Latarjet appréhende : « la réduction des subventions publiques risque d'inciter davantage d'établissements à s'orienter vers des activités plus directement marchandes, plutôt liées à l'audimat et de cantonner l'ESS à un tiers secteur fragilisé ».

C'est pourquoi, au sein d'un groupe de pilotage constitué d'un certain nombre d'acteurs (publics et privés) engagés dans la réflexion,

« nous souhaitons essayer de mieux photographier la réalité et éclairer la situation des associations. Nous allons nous efforcer de créer un échantillon riche et représentatif d'entreprises qui se réfèrent à l'ESS dans les différentes disciplines, par type de statut (théâtre, musiques actuelles, littérature, librairies, arts plastiques, musées...) ».

Il s'agit d'apprécier sur les territoires les freins, les besoins, les avantages perçus, les conditions de réussite, les échecs et leurs causes pour dégager des propositions en fin d'année, qui pourront être présentées lors du second temps des ProspectivESS en novembre prochain.





SÉQUENCE

1.

TRANSITIONS DE L'ÉCONOMIE CULTURELLE ET INSCRIPTION SUR LES TERRITOIRES

PREMIERE TABLE RONDE DE LANCEMENT DES DEBATS :

Patricia COLER est déléguée générale de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (UFISC), union de fédérations dans le champ culturel qui représentent des disciplines différentes, du spectacle vivant aux arts plastiques (etc.), des créations d'activités, des compagnies, des moyens de diffusion, des écoles...

« Le constat d'une transition culturelle et son activation anime l'UFISC depuis sa création. Les acteurs artistiques et culturels sont venus à la rencontre des acteurs de l'ESS, motivés par cette logique de transformation sociale ».

Le « Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture » témoignait déjà, en 2007, d'une volonté d'acteurs artistiques et culturels de définir un espace socio-économique.

« La question de la fiscalité existait au démarrage, puisque la nécessité résidait d'abord en la reconnaissance du non lucratif, un des points déterminants dans le champ de l'ESS. Le périmètre de la lucrativité est un élément fondamental de la Loi de juillet 2014, mais il y a aussi, au-delà de la question statutaire, cette vocation de réinscrire les moyens économiques et l'organisation socio-économique des entités dans le sens politique de la démarche d'utilité sociale ; cette dernière ayant conduit à réfléchir sur la notion de diversité culturelle et des droits culturels ».

L'UFISC a l'exigence de l'introspection :

« Qu'est-ce qui conduit nos actions ? L'un des éléments fondamentaux c'est le dessein émancipateur rappelé précédemment et cet enjeu démocratique que doivent porter les acteurs artistiques et culturels. Au-delà de la question de la création et de l'espace critique, cet enjeu s'établit autour des droits humains et culturels, enfin affirmés dans la Loi NOTRe . Cela pousse à se réinterroger sur l'universalité au regard de la diversité ».

Sur la notion de transition, **Hugues Sibille** se questionne : « Est-elle réellement portée par le secteur ? ». Selon **Patricia Coler**,

« L'UFISC est animée depuis le début par cette notion de transition. C'est aussi pour cela qu'elle s'est saisie de ce mouvement de l'ESS. Les acteurs artistiques et culturels sont venus à la rencontre des acteurs de l'ESS dans une logique de transition, de transformation sociale. L'ESS représente une économie alternative à une logique de concentration industrielle très forte, touchant de plus en plus les territoires, alors qu'on est dans une dynamique incroyable depuis une cinquantaine d'années, avec plus de 260 000 associations culturelles en France. L'aspiration citoyenne à l'enjeu culturel est énorme ! ».

Se pose également la question de la concurrence : avec l'ESS, est-on capable de penser une alternative dans des logiques de coopérations nouvelles ? Le Président du Labo de l'ESS fait remarquer qu'il n'existe pas encore de débat sur ce sujet, au sein du Conseil supérieur de l'ESS. Est-ce le signe d'une coupure entre les deux mondes ou, au contraire, se rapprochent-ils au cours de cette transition ?

Pour Patricia Coler, ils continuent de se rapprocher mais

« il est difficile de faire reconnaître, d'identifier, de faire valoir cette logique d'alternative ; d'une part, car c'est la logique de TPE qui est plutôt en vigueur, et donc d'une diversité d'activités plutôt de proximité ; d'autre part, parce que la politique publique actuelle est dans une logique d'administration même si on a une décentralisation, très forte, réelle. Il faudrait faire davantage valoir le principe des relations partenariales, des initiatives citoyennes et la contribution des associations d'intérêt général. Il nous faut aussi trouver des espaces et processus nouveaux de concertation, de démocratie participative, au lieu d'être dans le principe de commande publique, de maîtrise publique, pour répondre à la question de la transition culturelle et territoriale.

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), les tiers lieux, les pratiques partagées, les collectifs (etc.), ont la capacité de travailler la diversité culturelle et la dimension territoriale aujourd'hui ».

Catherine Blondeau, Directrice du théâtre public de Nantes, Le Grand T, fait également partie de réseaux territoriaux « pour ne pas être enfermée dans une entreprise culturelle élitiste, loin du terrain, explique Hugues Sibille, et appartenir pleinement aux acteurs du territoire nantais, à l'écosystème local ». Le Grand T est un établissement public de coopération culturelle (EPCC), principalement financé par le département de Loire-Atlantique.

« Les questions territoriales sont dans le cahier des charges de ce théâtre : animation du territoire, pas seulement urbain, sur les questions d'économie sociale et solidaire. J'ai fait voter le conseil d'administration pour acter que nous soyons "théâtre en transition", explique sa Directrice. Même s'il existe des financements départementaux (5,5 € millions de subventions), même si c'est une grande salle, dans une grande ville, même si le théâtre est toujours plein (250 000 représentations), cela n'est pas suffisant... Les salles sont pleines d'une minorité qui les fréquente ; le profil est le plus souvent jeune, éduqué, actif avec du pouvoir d'achat ».

« Que faire pour sortir de l'entre soi ? », s'est demandée Catherine Blondeau. « Pourquoi ne pas aller chercher du public en créant un club d'entreprises, avec des PME locales ? ». En effet, le premier "non public" du théâtre public sont les acteurs du milieu économique, totalement absents des partenariats et de la coopération.

« J'ai d'abord rejoint un réseau, Dirigeants Responsables de l'Ouest, très engagé dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Mais cela soulève des incompréhensions. Il n'est pas facile en interne, de faire accepter des rapprochements avec des acteurs marchands, et du côté des entreprises privées, on ne comprend pas forcément le montant des subventions publiques accordées au théâtre ; je suis donc une sorte de médiatrice entre ces deux mondes ».

Catherine Blondeau expose l'ambition de deux ordres de cet établissement culturel :

« Nous avons un objectif qui s'apparente à une activité commerciale : remplir une salle, vendre des billets de spectacle, faire des recettes (c'est quand même 1,5 € millions annuels de billetterie) ; mais, puisque nous sommes subventionnés, il faut que cette salle soit mixte et se renouvelle. Nous avons alors inventé de nouvelles façons de vendre : nous avons limité le nombre de billets par spectateur, ce qui a abouti à 600 abonnés supplémentaires cette saison ! ».

L'autre objectif repose sur l'expérimentation et la recherche.

« Que proposer d'autre que la vente de spectacles ? Nous nous sommes dit que notre théâtre pourrait être une étape dans les parcours de réinsertion. Cette démarche ne peut se faire qu'avec des acteurs du secteur. C'est pourquoi nous avons commencé à rencontrer des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés, des associations, etc. pour leur proposer d'inventer avec eux de nouvelles façons de faire ».



Hélène FLOURAC coordonne le Collectif MERCI (Mission Entreprendre dans les Réseaux de la Culture et de l'Innovation). Cette association a été créée en 2014 par des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel, pour développer des actions partenariales, afin de mieux répondre aux besoins d'information des entrepreneurs en France.

Plus que les accompagner, MERCI tente de faire se rencontrer ces entreprises culturelles. Ce réseau a trois objectifs :

« valoriser les initiatives et les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel ; faire remonter au niveau national, auprès du ministère de la Culture et de la Communication, les enjeux, les problématiques et les bonnes pratiques liés à chaque territoire ; renforcer la fédération et la coopération entre tous ces acteurs, grâce à notre plate-forme collaborative dédiée à l'entrepreneuriat dans le secteur culturel . »

Selon Hélène Flourac, il existe trois axes sous-jacents à la question – « comment les projets culturels s'inscrivent-ils dans une réflexion globale de développement du territoire ? » :

- 1°) Comment valoriser les acteurs, les artistes, les structures d'accompagnement et le public ?
- 2°) Comment développer des actions spécifiques, accompagner la création, la médiation et l'action culturelle ?
- 3°) Comment imaginer de nouveaux modèles de coopération public / privé, travailler de manière transversale entre acteurs d'une même discipline et acteurs de plusieurs champs ?



Synthèse des ateliers participatifs - SÉQUENCE 1

Comment les projets culturels s'inscrivent-ils dans une réflexion globale de développement du territoire ?

AIDE A LA REFLEXION :

- > La culture ne devrait-elle pas s'inscrire dans un modèle où les acteurs pluridisciplinaires coopèrent davantage dans des projets de développement global de territoires ?
- > En quoi la reconnaissance des « droits culturels » comme droits fondamentaux modifie-t-elle les missions du service public de la culture ?
- > Comment mieux valoriser les lieux culturels aujourd'hui trop exclusivement centrés sur la création et la diffusion ?

TABLE 1 - Synthèse

-> Animée et restituée par Patricia Coler (UFISC).

Participants : Claude Alphandéry (fondateur du Labo de l'ESS), Philippe Bertrand (France Inter), Claire Besson ([Fondation Crédit Coopératif](#)), Catherine Blondeau ([Le Grand T](#)), Stéphane Grosclaude ([Plate-Forme Interrégionale](#)), Derick Leclercq (Département Pas-de-Calais).

L'ancrage de la culture sur les territoires est une réalité constatée. La question de la réforme territoriale est un nouvel enjeu intéressant émancipateur. Cependant dans la réalité, quid d'un changement qui risque de mettre en avant des logiques de concentration avec des "compétences Région", des "compétences Métropole" affirmées, mais une diversité d'initiatives qui risque de disparaître (l'intercommunalité, par exemple).

« Les Agences régionales de développement culturel qui ont une mission d'accompagnement, d'éducation, de dialogue entre les territoires et l'État, d'élaboration et de production culturelle, sont en cours de fermeture et aucun projet substitutif n'est prévu ».

Il demeure pourtant un besoin de moyens, d'accompagnement nécessaire au développement de multiples activités, avec un apport beaucoup plus transversal des initiatives culturelles.



Se pose la question d'inscrire la culture sur les territoires aujourd'hui de façon différente, par exemple grâce aux quartiers culturels solidaires. Il faut travailler à éviter l'entre soi, à diversifier les acteurs du dialogue pour faire progresser l'interconnaissance et l'essaimage.

« Il faut se rappeler que c'est une transition démocratique et sociale qui nous intéresse avant une transition économique. La réflexion doit continuer sur la diversité du territoire et l'enjeu de coopération ».

TABLE 2 - Synthèse

-> Animée et restituée par **Luc De Larminat (OPALE)**.

Participants : Frédéric Menard ([La Coursive Boutaric](#)), Olivier Tura ([Tremolino](#)), Léa Morgant ([ADMICAL](#)), Jérôme Naissant ([Fédération nationale des Arts de Rue](#)), Isabelle Roux ([ARCADI](#)), Christian Sautter (Vice-président Labo de l'ESS / [France Active](#)), Bernard Latarjet.

De nombreux points communs existent avec la table n°1. Le premier constat posé par l'ensemble des participants : en tant qu'acteurs culturels,

« nous sommes tous déjà inscrits dans des logiques de partenariats sur les territoires, les premiers étant ceux avec les habitants. Au-delà de ce réflexe déjà ancien, nous avons déjà pris la mesure du renouvellement des partenariats et des modèles économiques. Nous nous projetons tous vers d'autres formes de relations avec les universités, les acteurs économiques... ».

Ici, une représentante du privé (ADMICAL) affirme la volonté des entreprises de travailler avec des acteurs culturels pour adopter une logique de coproduction.

TABLE 3 - Synthèse

-> Animée et restituée par **Steven Hearn (Scintillo – GROUPE SOS)**

Participants : Patricia Andriot ([RTES](#)), Delphine Blondin ([GE Paris Culture](#)), Charlotte Fontaine ([Fédération des Arts de la Rue IDF](#)), Marie Forquet (Projet Autre part - [Association Porte-Mine](#)), François Debieesse (ADMICAL), Chloé Sécher ([Actes if](#)).

Là encore, les axes communs aux tables se sédimentent.

« Nous vivons dans une ère d'expérimentation obligatoire et nous parlons beaucoup d'hybridation des modèles économiques. Attention à ne pas tendre uniquement vers des modèles privés de la culture ».

Il n'est pas souhaitable d'abandonner la réflexion sur les financements publics et il faut raison garder sur l'apport des financements privés. Pourquoi ne pas travailler sur des logiques d'investissements publics dans l'immatériel, par exemple ?

« Nous n'oublions pas que la culture, incarnant d'abord du lien social, des valeurs, des missions, doit se poser la question du modèle de société que nous souhaitons partager. La manière de procéder repose sans doute sur la coopération, la co-construction mais la méthode, les compétences et la pédagogie manquent, ainsi qu'un discours médiatique prescripteur ».

Une action à la fois culturelle, économique, sociale et solidaire nécessite la participation de la population locale. C'est dans la conduite d'un projet global que nous serons capables d'attirer et de fédérer l'ensemble des parties prenantes des territoires.

TABLE 4 - Synthèse

-> Animée et restituée par Eric Pétrotto (1DLab)

Participants : Hélène Flourac ([Collectif MERC1](#)), Jean-Christophe Jourdan (Fondation Crédit coopératif), Antoine Lang (GE Paris Culture), Patrick Marijon ([Kanju](#)), Adeline Mégevand ([L'Agence Culturelle de Poitou-Charentes](#))

« Nous prôtons davantage de coopération avec d'autres réseaux. Il est intéressant de développer des espaces de rencontre d'autres acteurs du territoire, dans lesquels des cultures d'entreprises hétérogènes s'accueillent entre elles, dans une acceptation de notion de porosité et de synergie ».

Le Groupement d'Employeurs (GE) Paris Culture, par exemple, réunit plusieurs entités culturelles et créatives afin de partager des employés salariés sur des compétences de pointe. La Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) a émergé en tant qu'instrument intellectuel très pertinent, car elle mélange public et privé et agglomère un écosystème de manière globale. De plus, tous les associés peuvent se retrouver autour d'un objet commun dans une gouvernance multi parties-prenantes. Cependant, elle fait peur aux élus.

« Il faut une politique forte de formation, une valorisation des expériences, l'ouverture d'espaces de concertation pour tendre vers une transition afin que les élus puissent s'accaparer de nouveaux véhicules plus agiles qu'un établissement public, mêlant les notions de sens, d'économie et de devoir public ».



TABLE 5 - Synthèse

-> Animée et restituée par : Julien Cantoni ([Sharers & Workers](#)).

Participants : Sibylle Arlet ([La Plateforme Insertion](#) – Groupe SOS), Sébastien Carnac ([Aquitaine Culture](#)) , Matahi Courbo ([Sociarty](#)) , Isabelle Ghoris (Département du Pas-de-Calais), Marine Leenhardt (Fondation Crédit Coopératif), Hélène Mathon ([La Langue Ecarlate](#)).

Dans le discours des financeurs publics et des mécènes, le seul caractère créatif ne suffit pas ; la question d'impact sur les territoires et d'implication locale des différents publics est prioritaire dans les critères de financement. Compte-tenu de la raréfaction des moyens, ces deux types d'acteurs tentent souvent d'aider à diversifier les types de financement. L'autre versant : des acteurs ayant porté des projets sur les territoires disent parvenir à mener à bien des projets intéressants avec peu de moyens, la proximité étant le principal élément de réussite. La reconnaissance de leurs impacts sociaux, environnementaux, culturels par les différentes institutions est un long travail à poursuivre. Le constat est établi de l'existence de silos, de la difficulté de réunir des acteurs différents malgré des avancées.

« Des initiatives se développent pour faire partager des cadres de références différents du monde culturel vers l'entreprise et inversement, sans dénaturer l'un et l'autre. Il y a une réelle pédagogie à réaliser. S'est posée la question de la place de l'artiste dans le monde économique. Concernant le public, peut-il devenir usager d'un service culturel ? Le financement public reste essentiel au secteur culturel. Les tiers lieux culturels peuvent être facilitateurs de rencontres vivantes entre tous les différents acteurs, les lieux institutionnels n'étant pas des espaces suffisants ».

TABLE 6 - Synthèse

-> Animée et restituée par : Alban Cogrel (UFISC).

Participants : Sarah Bambou ([PTCE Les Interactifs](#)), Géraldine Broquin ([Mon Cher Watson](#) – [CAE CLARA](#)), Fanélie Carrey-Conte (CA Labo), Alexandre Lourié (Scintillo – Groupe SOS).

« Pour aborder la transition culturelle, nous sommes partis de deux exemples assez différents. D'abord, en évoquant des acteurs traditionnels de la culture, de la musique et de la danse : il existe une diversité d'acteurs finalement très peu connus du public, ou qui sont parfois soutenus par des subventions publiques mais ne parviennent pas à toucher les fonds privés. Ils ont souvent du mal à dégager un modèle économique viable. A l'opposé, nous voyons des startups culturelles relevant de l'entrepreneuriat privé, ayant cette notion fortement ancrée dans leur ADN, qui ne dépendent pas du tout des fonds publics ».

Entre ces deux exemples assez divergents, des questions se posent : comment les acteurs des musiques traditionnelles peuvent-ils évoluer dans cette transition culturelle, pour parvenir à dégager un modèle économique leur donnant la possibilité de se maintenir ? Comment les startups de l'entrepreneuriat culturel peuvent-elles associer l'intérêt collectif et les publics dans leurs projets ? Là encore, la Scic apparaît comme un statut permettant de conjuguer aspect marchand, lucrativité et intérêt collectif, où les acteurs publics et les citoyens (notamment bénévoles) peuvent être parties prenantes. La notion de droits culturels y a toute sa place.

TABLE 7 - Synthèse

-> Animée et restituée par : Gilles Mordant ([Fairplaylist](#))

Participants : Catherine Courrone (Fédération IDF Arts de la rue), Maggie Deleglise ([BookKafé](#)), Anne Kunvari (Labo de l'ESS), Julien Mast ([e-graine](#)).

« Les tiers lieux culturels ont été au cœur de nos discussions. Il a été moins question d'économie, que de déshérence sociale. Dès lors, nous nous sommes demandés : comment recréer du lien ? » La disparité des territoires, qui ressort des exemples cités par les participants, est préoccupante. Les nombreuses vertus des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) « dans un temps béni », ont été citées en référence. Ces structures associatives de proximité ont pour objectif la responsabilisation et l'autonomie des citoyens pour développer des initiatives innovantes, dans une perspective d'éducation populaire. L'importance du principe de pluriactivité est revenue

« pour encourager le croisement et le décroisement : faire se rencontrer et se parler les gens, les faire construire ensemble, prendre du plaisir en commun. Il serait important de réinvestir l'école davantage avec des projets, des artistes, des acteurs fédérateurs. Comment financer ceux qui souhaitent s'inscrire dans une pédagogie culturelle ? ».

Le concept d'AMAP culturelle, ou "panier culture" en circuit court, est une belle innovation qui propose un partenariat culturel entre les artistes locaux et le public. La question s'est posée :

« quand des tiers lieux sont inventés, comment communiquer, se faire repérer, rencontrer les bons interlocuteurs sur un territoire qui n'a pas de modèle de référence ? ».





SÉQUENCE 2.

LA PLACE DE L'ESS DANS LES ENTREPRISES CULTURELLES : MODÈLES ET STATUTS

TABLE RONDE DE LANCEMENT DE LA SEQUENCE 2 :

• **Luc DE LARMINAT** – Directeur d'**OPALE**, Délégué général du centre de ressources culture pour les DLA (Dispositif local d'accompagnement)

L'association Opale soutient depuis plus de 25 ans le développement et la professionnalisation des initiatives artistiques et culturelles, au travers d'actions variées : travaux d'étude et d'observation, conception et diffusion d'outils d'appui, valorisation d'expériences, organisation de rencontres et de formations, aide à la structuration de réseaux, etc. Depuis 2004, elle porte une mission de ressources pour le DLA, un dispositif public national de soutien à l'emploi dans l'ESS. « *Le secteur de la culture est très friand de ce dispositif. Nous essayons de décrypter le fonctionnement de ces associations culturelles sur les territoires pour les valoriser* ».

Hugues Sibille pose la question de la place de l'ESS vis à vis des entreprises culturelles. Tous les ans, 15 000 associations culturelles se créent.

« C'est un espace où s'expriment les droits culturels, une dynamique citoyenne. Sur les 260 000 entreprises actuelles (allant de la minuscule structure locale d'amateurs à l'entreprise de taille moyenne professionnelle), seules 35 000 sont employeuses. La notion politique de vivre ensemble est importante ; en découle un modèle économique très divers selon les associations, qui tend soit à la réciprocité et à la redistribution, soit à l'initiative citoyenne et au débat avec la puissance publique ».

Existe-t-il un sentiment d'appartenance à l'ESS ? Les associations culturelles ont sans doute du mal à se reconnaître face aux institutions de l'ESS, plus représentatives des mutuelles, des coopératives...

« L'objectif des CRESS (Chambres Régionales de l'ESS) est justement de faire se rencontrer les deux mondes. Mais il existe une convergence pour activer le sens des valeurs communes à ces structures. Si le nombre de Scic culturelles augmente, l'association demeure le statut le plus utilisé car il correspond à une volonté de gouvernance et à un modèle économique assez hybride. L'important est de faire connaître les différents types de statuts pour en choisir un en pleine conscience ».

• **Steven HEARN**, gérant et fondateur de **Scintillo** – Délégué général culture Groupe SOS

Scintillo, créée en 2010, anime un écosystème d'une quinzaine d'entreprises de la culture filialisées. Il développe la résidence Créatis, unique incubateur dédié aux entrepreneurs de la culture.

Steven Hearn, en collaboration avec Olivier Saby, a également rédigé un rapport sur « Le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France »³ remis en juin 2014 au Ministère de la Culture et de la Communication.

« Basé sur plus d'une centaine d'entretiens menés auprès d'entrepreneurs, d'acteurs financiers, de responsables de dispositifs d'accompagnement et de représentants des pouvoirs publics, ce rapport dresse le constat suivant : si les entreprises du secteur culturel rencontrent des difficultés de structuration assez similaires à celles de toutes les TPE/PME, leur développement semble plus difficile que la moyenne. En cause, leur modèle d'affaires mal assimilé et compris de ceux qui susceptibles de les accompagner ».

³ Rapport « Le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel », 26/06/2014. <http://bit.ly/1AgYFKL>



« *Le rapport, ses constats et préconisations sont-ils toujours d'actualité ?* », interroge Hugues Sibille. Steven Hearn précise d'abord qu'il s'agissait d'un reffort sur l'entrepreneuriat culturel « *hors ESS* ». Ces recommandations révolutionnaires s'appliquent au développement de l'entrepreneuriat privé, dont il est l'un des acteurs. Il ne s'agit pas de passer au tout privé mais bien « *d'hybrider, mélanger, flouter les frontières entre les différentes formes d'entrepreneuriat (associative, Scic, Scop...)* ». Steven Hearn assume qu'il est favorable à la « *transformation des subventions publiques en investissements* ». Pour développer son incubateur,

« il a fallu aller chercher un opérateur de l'ESS, le Groupe SOS, qui pouvait apporter un plus grand nombre d'éléments de développement, sur le plan immobilier, financier, administratif, d'organisation... ».

Sébastien CARNAC, Directeur d'**Aquitaine Culture** est le dernier orateur de cette table ronde. Créée en janvier 2013, à Bordeaux par des entrepreneurs, acteurs de la culture et de la création, « *l'association a pour mission de contribuer au développement culturel et artistique du territoire au bénéfice d'associations, d'entreprises culturelles et d'artistes indépendants* ». C'est une structure d'intermédiation qui fait émerger de nouvelles formes de coopération et d'innovation entre le secteur culturel d'une part, et le monde de l'entreprise d'autre part. Elle possède l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) et s'inscrit donc pleinement dans l'ESS.

Aquitaine Culture a trois grands axes de développement : l'innovation, la formation et le mécénat.

« Sur l'innovation, nous travaillons sur un processus d'innovation intersectorielle (la "disruptive innovation") qui comprend des phases d'innovation sociale, où l'on fait se rencontrer des entrepreneurs et des artistes travaillant sur un même territoire pour co-construire de nouvelles formes d'innovations, qu'elles soient commerciales, de services, de produits. Cela comprend des phases de créativité, de technique, de "design thinking"... Cela permet de comprendre en quoi un artiste peut être utile à un entrepreneur, et inversement, comment un entrepreneur peut aider un artiste ».

Le deuxième axe de développement de l'association est la formation en entrepreneuriat culturel.

« Nous travaillons avec un cabinet de sociologie qui nous aide à outre-passer les préjugés mutuels. Dans une étude nationale de L'Observatoire des inégalités datant de 2013, il révèle que 37% des chefs d'entreprise se sont rendus sur un lieu culturel (exposition, concert, spectacle...). Il faut donc réaliser un véritable travail d'acculturation ».

Sébastien Carnac explique se positionner

« sur la création de la chaîne de valeurs, différente de la défense de valeurs. Nous utilisons la méthode GRP du Professeur Thierry Verstraete (Génération de la valeur, Rémunération de la valeur, Partage de la valeur)⁴. Nous apprenons aux acteurs culturels à coopérer avec le monde économique, à hybrider leurs ressources, à réinventer leur offre ».

⁴ VERSTRAETE Thierry et JOUISON-LAFFITTE Estelle, Business Model pour entreprendre : Le modèle GR : théorie et pratique, Ed. Broché - 2009 - <http://thierry-verstraete.com/entrepreneuriat-business-model/>

Sur l'axe mécénat, Aquitaine Culture travaille beaucoup sur le concept de mécénat en nature.

« Nous venons d'être lauréat de l'appel à projets service numérique innovant » du ministère de la Culture sur une plate-forme numérique de dons en nature, la première du genre. Elle cible exclusivement les acteurs culturels professionnels. 92% sont des TPE sur le tissu Nouvelle Aquitaine. Les petites entreprises ont réagi le plus rapidement et le plus facilement. Au niveau des typologies, l'association travaille beaucoup avec l'économie numérique, les industries culturelles et créatives, les énergies renouvelables... ».

Le département R&D sera souvent le point d'entrée au sein des entreprises partenaires,



Synthèse des ateliers participatifs - SÉQUENCE 2

Comment revendiquer un entrepreneuriat culturel inscrit dans le cadre et les valeurs de l'ESS avec des moyens à la hauteur de ses ambitions ?

AIDE A LA REFLEXION :

- > Pourquoi le rapprochement entre culture & ESS est-il actuellement limité ? Comment en favoriser le développement ?
- > Comment les entreprises culturelles subventionnées font-elles face à la dégradation des financements publics ?
- > Comment l'ESS peut apporter, par sa singularité, des réponses aux problèmes de financement des entreprises culturelles et à l'évolution de leur modèle économique ?
- > Quels sont les principaux freins au développement de l'ESS dans les entreprises culturelles ?

TABLE 1 - Synthèse

-> Animée et restituée par Patricia Coler (UFISC).

Participants : Claude Alphandéry (fondateur du Labo de l'ESS), Philippe Bertrand (France Inter), Claire Besson ([Fondation Crédit Coopératif](#)), Catherine Blondeau ([Le Grand T](#)), Stéphane Grosclaude ([Plate-Forme Interrégionale](#)), Derick Leclercq (Département Pas-de-Calais).

« Nous avons légèrement dévié de la question initiale, car nous nous sommes intéressés à la question entrepreneuriat / entreprise qui implique métiers, compétences, savoir-faire. Que signifie être entrepreneur avec les risques que cela peut comporter, notamment pour l'artiste dans sa recherche fondamentale de créativité ? »

Il existe des groupes artistiques et culturels qui ont déjà travaillé cette organisation économique de leur structure, dans un mode d'entreprendre.

« Nous avons pointé également la question des métiers avec la réflexion suivante : si une dynamique participative est poursuivie dans le sens des droits culturels, de partenariats dans l'action culturelle, il existe également un besoin de réfléchir aux conditions et à l'organisation de travail, avec des métiers plus ou moins légitimés dans le champ culturel ».

Tous les processus coopératifs, les espaces partagés ou mutualisés obligent à se réinterroger sur sa posture de travailleur ou de participant à une gouvernance.





« De la même manière, travailler des processus coopératifs sur un territoire transforme les équipes de l'intérieur sur le positionnement, la conduite de projets, leur posture. La question doit se poser : lorsque je crée un projet, puis-je le mener en coopération avec un acteur du territoire ? ».

Sur la question du financement, la culture est largement inscrite dans un écosystème public, du fait de son enjeu d'intérêt général (de la subvention à la fiscalité, jusqu'aux marchés publics). La question du modèle de financement, équivalent à la régulation de cette diversité (des projets, initiatives, associations, structures...) et surtout pas à son empêchement !

TABLE 2 - Synthèse

-> Animée et restituée par **Luc De Larminat (OPALE)**.

Participants : Frédéric Menard ([La Coursive Boutaric](#)), Olivier Tura ([Trempolino](#)), Léa Morgant ([ADMICAL](#)), Jérôme Naissant ([Fédération nationale des Arts de Rue](#)), Isabelle Roux ([ARCADI](#)), Christian Sautter (Vice-président Labo de l'ESS / [France Active](#)), Bernard Latarjet.

Cette table a travaillé sur le thème des financements culturels qui s'articulent en trois types : publics, privés et épargne solidaire.

« Christian Sautter nous a expliqué que le secteur culturel était le deuxième en terme de financement pour France Active et qu'il était en plein développement. Notre réflexion est passée de l'épargne solidaire au mécénat : face à la multiplicité des acteurs de l'ESS et à la diversité de statuts, il existe probablement des ponts à faire entre toutes ces notions d'utilités sociale et d'intérêt général. Des solutions nous sont apparues : permettre à des financeurs intermédiaires (comme France Active) de pouvoir bénéficier de dispositifs déjà existant en matière de mécénat davantage informer sur les fonds publics à disposition pour les entreprises culturelles ».

Il existe, par exemple, des modèles de fondations territoriales qui opèrent des partenariats entre secteur privé et public ; tout comme les fonds de dotation sont un bon axe à développer, ils se créent assez facilement.

La problématique du besoin d'accompagnement est revenue en discussion autour de la table, ainsi que celle de la nécessité de mise en réseau ; l'éducation à l'entrepreneuriat, pour changer l'entreprenant en entrepreneur, est incontournable. Le but : rapprocher les acteurs, « faire ensemble aujourd'hui pour transformer demain ».

TABLE 3 - Synthèse

-> Animée et restituée par **Steven Hearn (Scintillo - GROUPE SOS)**

Participants : Patricia Andriot ([RTES](#)), Delphine Blondin ([GE Paris Culture](#)), Charlotte Fontaine ([Fédération des Arts de la Rue IDF](#)), Marie Forquet (Projet Autre part - [Association Porte-Mine](#)), François Debiesse ([ADMICAL](#)), Chloé Sécher ([Actes if](#)).

« A la question : comment revendiquer un entrepreneuriat culturel inscrit dans le cadre et les valeurs de l'ESS avec des moyens à la hauteur de ses ambitions ? Nous avons évoqué le pourquoi, la problématique de l'éthique : finalement, pourquoi être dans l'ESS ? Qu'est-ce que cela représente ? Qu'est-ce que cela implique ? Avant même de savoir comment nous pourrions l'utiliser et quels avantages financiers en tirer ».

Avoir des outils de transparence de coûts réels et bien identifiés par tous les acteurs rendrait la nécessité de la subvention publique vertueuse. La proposition concrète qui en découle est une "norme ISO ESS" :

« une norme ISO parce qu'elle est assez contraignante, parce qu'elle oblige à réinterroger l'ensemble des entreprises, que ce soit sur les modes de gouvernance, la comptabilité, la responsabilité sociétale, et le management... Cette norme, une fois acquise, permettrait d'être assujéti à une fiscalité différente ; il faut donc des outils incitant à intégrer l'ESS, une fois qu'elle a bien été comprise ».

TABLE 4 - Synthèse

-> Animée et restituée par Eric Pétrotto ([1DLab](#))

Participants : Hélène Flourac ([Collectif MERCI](#)), Jean-Christophe Jourdan (Fondation Crédit coopératif), Antoine Lang (GE Paris Culture), Patrick Marijon ([Kanju](#)), Adeline Mégevand ([L'Agence Culturelle de Poitou-Charentes](#))

« La brique essentielle qu'est l'information fait encore trop souvent défaut. Il manque des modules, des éléments permettant d'irriguer plus fortement les différents milieux socio-professionnels, notamment universitaires, pour comprendre l'ESS, pour appréhender la finance solidaire... ».

L'animateur va jusqu'à affirmer qu'il faudrait des moyens d'accès simplifié à l'ESS pour les acteurs de la culture, proche de l'innovation marketing. Un second point essentiel concerne les CRESS. Relativement connues du monde culturel, il pourrait être important d'œuvrer à un rapprochement en les faisant notamment davantage participer à la gouvernance.

« Des synergies magiques pourraient s'opérer. Chaque structure s'appropriant la création d'un projet, d'une association, doit se questionner sur les valeurs de l'ESS, tout comme les institutions publiques ».

En ce sens, le développement d'indicateurs non seulement quantitatifs mais qualitatifs, dans le champ de l'ESS, permettrait d'apporter de la clarté.

TABLE 5 - Synthèse

-> Animée et restituée par : Julien Cantoni ([Sharers & Workers](#)).

Participants : Sibylle Arlet ([La Plateforme Insertion](#) – Groupe SOS), Sébastien Carnac ([Aquitaine Culture](#)), Matahi Courbo ([Sociarty](#)), Isabelle Ghoris (Département du Pas-de-Calais), Marine Leenhardt (Fondation Crédit Coopératif), Hélène Mathon ([La Langue Ecarlate](#)).

« Nous avons constaté la méconnaissance des financeurs lorsqu'ils rencontrent les acteurs de l'ESS mais nous avons aussi relevé que la pédagogie suscite ensuite très rapidement l'enthousiasme. C'est pourquoi il faut cultiver des rencontres, une communication à l'image d'aujourd'hui. Il existe une demande sur de nouvelles façons de mutualiser et de trouver des revenus ».

L'une des applications très concrète en est la création de tiers-lieux culturels qui parviennent à intensifier la fréquentation des différents publics et à multiplier les contributions. Il s'agit d'un modèle intéressant à développer car un phénomène pernicieux est monnaie courante chez les financeurs : la classification des différents éléments d'un projet pour déterminer s'il entre dans leur grille préexistante.



De nombreux projets n'entrant pas dans ces cases sont alors écartés et un grand travail pour parvenir à la co-construction et à l'hybridation est encore à accomplir. La question de la compatibilité entre le statut d'intermittent et l'entrepreneuriat en CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) s'est à nouveau posée.

« Il arrive également que la bonne gouvernance ne soit pas systématiquement respectée, contrairement aux valeurs affichées de l'ESS. Il faut donc plaider pour ouvrir ces gouvernances et rendre les processus plus participatifs ».

TABLE 6 - Synthèse

-> Animée par : **Alban Cogrel (UFISC) et restituée par Alexandre Lourié (Scintillo – Groupe SOS)**

Participants : Sarah Bambou ([PTCE Les Interactifs](#)), Géraldine Broquin ([Mon Cher Watson – CAE CLARA](#)), Fanélie Carrey-Conte (CA Labo), .

« Nous avons commencé par évoquer ce que nous avons en partage, ce qui est de l'ordre de l'intangible, des valeurs. Certains parlaient de ponts, comme s'il s'agissait de deux secteurs distincts, d'autres de porosité, comme s'il y avait la possibilité d'appartenance à une même famille. Pourtant, les structures plus institutionnelles de l'ESS ne connaissent pas toujours les structures culturelles et vice versa, notamment à l'échelle des territoires ».

Il nous a été rapporté une méconnaissance de l'ESS par les entreprises culturelles du territoire qui de surcroît n'envisageaient pas quel pouvait être le rapport avec leur activité. Il y a donc un véritable enjeu d'appropriation qui est posé, avant même celui de coopération. « Plusieurs enjeux sont identifiés à nos yeux, le premier donc, celui d'acculturation, s'inscrivant dans des stratégies de développement. Si nous inscrivons à l'échelle des Régions :

« Culture et ESS », cela génère des outils qui satisfont des besoins non pourvus. Si nous allons plus loin, se pose ensuite la question des pratiques ; revendiquer un partage des valeurs entraîne un partage des pratiques. C'est alors qu'interviennent la coopération, la collaboration, la co-construction d'outils de solidarité qui, aujourd'hui, n'existent pas et seraient aptes à répondre à ces besoins non pourvus ».

L'une des solutions abondamment citées est celle des tiers-lieux culturels, à la croisée des chemins des outils à inventer.

TABLE 7 - Synthèse

-> Animée et restituée par : **Gilles Mordant ([Fairplaylist](#))**

Participants : Catherine Courrone (Fédération IDF Arts de la rue), Maggie Deleglise ([Bookkafé](#)), Anne Kunvari (Labo de l'ESS), Julien Mast ([e-graine](#)).

« Les débats furent nombreux, notamment sur le thème : est-ce que la culture doit être "entrepreneurialisée" ? Faut-il un statut ? Quel type de partage pour quel type de valeurs ? Nous avons bien retenu que l'ESS était une manière de faire et la culture, une thématique. L'entreprise est un mouvement collectif qui doit être protégé, dont l'indépendance et la diversité doivent être préservées ».

Pour les participants de cette table, il serait intéressant que les entrepreneurs culturels s'inspirent de l'histoire de l'ESS, de ses attermoissements, de ses avancées, de ses succès. Ces entreprises culturelles trop isolées, fragiles, ont besoin d'avoir des guides, des transferts de savoir-faire. A contrario, les entrepreneurs de l'ESS pourraient s'inspirer de la capacité d'innovation des acteurs de la culture, de leur aptitude au risque. La culture, qui a inventé l'intermittence du spectacle, devrait inspirer la société sur la protection des travailleurs. « Nous rappelons que la culture a fortement innervé le numérique, ce qui peut être inspirant pour l'ESS »

CONCLUSION

Pour conclure cette première soirée ProspectivESS sur la thématique de la culture, **Hugues Sibille propose quatre remarques :**

1°) Le besoin du partage entre ESS et monde culturel apparaît très fortement. Il demeure une grande méconnaissance entre les deux univers. Il y a donc un travail à faire pour mieux échanger. En découlent plusieurs axes : avoir des lieux pour le faire (les CRESS pourraient en faire partie) ; avoir des outils de communication / des lexiques pour partager le sens des mots.

2°) La culture est un enjeu politique majeur, notamment pour lutter contre la crise démocratique. « [Le "REVE" du Labo](#) s'applique profondément au secteur culturel : Résister, Expérimenter, avoir une Vision et Évaluer ». Il existe un enjeu de réinvention d'une « éducation populaire de la modernité ». « La capacité à réoccuper le terrain de l'éducation populaire est un enjeu de résistance culturelle tout à fait fondamental, dans lequel l'ESS doit être au premier plan ».

3°) Les enjeux de coopération et de partenariat – les fondements mêmes de l'ESS et du Labo, ont été clairement soulignés. Il existe des questions pratiques et méthodologiques à se poser et auxquelles répondre

« l'enjeu d'accompagnement – notre pays possède une capacité assez considérable d'accompagner les projets; l'aspect juridique –les Scic sont reconnues comme un modèle intéressant, possédant un certain nombre de limites. Pourquoi ne pas constituer un groupe de travail pour étendre les applications au secteur culturel ? Les réponses aux questions des financements sont abondantes – Cf. le [Rapport sur le financement des entreprises de l'ESS](#), l'étude de [Finansol](#), [demain avec l'assurance-vie et l'épargne solidaires...](#) ».

Mais il y a davantage de réflexion à mener sur les ponts entre ESS et champ culturel.

4°) Il existe une montée en puissance de la mesure d'impact social et cette question se pose aujourd'hui dans le champ culturel. « Par exemple, France Festivals, fédération française de festivals de musique et spectacles vivants qui regroupe aujourd'hui près de 80 festivals, souhaite mener un travail sur l'impact d'un festival sur son territoire, et mesurer les effets produits... Il ne s'agit pas d'enfermer la culture dans des indicateurs quantitatifs. Essayons d'inventer une mesure d'impact intelligente et qualitative ».



Par ailleurs, le sujet de l'Europe n'a pas été évoqué.

« Or, elle n'incarne pas seulement le marché économique, il serait juste d'y adjoindre une dimension d'Europe sociale. C'est bien un sentiment d'appartenance à une culture commune qui a également construit l'Europe ».

Il serait donc important de regarder les forces et le travail en vigueur entre ESS et culture, dans le reste de l'Union européenne. Bâtir un projet culturel européen qui s'appuie sur les valeurs défendues ce soir semble fondamental.



Le Labo de l'ESS organise depuis 2016 un cycle de deux rencontres annuelles autour d'une thématique émergente dans les enjeux de l'économie sociale et solidaire : les ProspectivESS du Labo.

Les Prospectiv**ESS** du Labo

Le Labo de l'ESS est un think tank qui construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



Labo ESS

Avril 2017

41, rue de Bellechasse - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org

Cette rencontre a été organisée par Le Labo de l'ESS

Événement organisé par Aldric Motte et l'équipe du Labo de l'ESS

Compte-rendu rédigé par Marie Vabre

Photos et Création graphique par Guilherme Teixeira

